

## Bienvenue au parascolaire !

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous accueillerons prochainement votre enfant au parascolaire.

Depuis plus de 30 ans, le GIAP assure un accueil collectif et récréatif de qualité, hors temps scolaire auprès des enfants de la 1P à la 8P fréquentant l'école publique. Nous offrons des activités collectives au choix et différenciées en fonction de l'âge des enfants, telles que des animations artistiques, sportives, ludiques, culturelles et citoyennes. Ces temps d'accueil sont encadrés par du personnel qualifié et spécifiquement formé.

Le GIAP travaille en étroite partenariat avec vous, les communes, l'établissement scolaire et les acteurs du tissu associatif pour proposer un accueil enrichissant, propice à la socialisation, à l'autonomie et au développement global des enfants. Notre personnel reste à votre écoute et nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Afin de vous familiariser avec le fonctionnement et l'environnement du GIAP, nous vous présentons ci-après quelques informations utiles.

En souhaitant un excellent parcours parascolaire à votre enfant, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Direction du GIAP

## Informations utiles

### Déroulement de la journée de votre enfant

- **Le midi** : un moment de récré-aération, un repas et une courte animation sont proposés, ainsi qu'un moment de repos pour les 1P.
- Les **repas** consommés par votre enfant au restaurant scolaire sont gérés **par votre commune**. Nous vous remercions de vous référer au règlement du restaurant scolaire publié sur le site internet de votre commune pour toute question (menu, quantité, etc.).
- **L'après-midi** : après un temps de récré-aération, une collation est proposée ainsi que des animations au choix, de plus longue durée.
- **Départ des enfants 1P uniquement** : vous pouvez venir les chercher dès 17h00 sur le lieu de l'activité avant qu'elle ne se termine (consulter les panneaux d'affichage).

- **Départ des enfants dès la 2P** : l'accueil de vos enfants se termine au plus tôt à 17h30, idéalement à 17h45, le temps de terminer l'activité. Au plus tard, l'accueil prend fin à 18h00. Pour éviter d'interrompre l'activité de votre enfant, il peut vous être demandé de venir rechercher votre enfant directement là où elle a lieu (consulter les informations affichées). Par ailleurs, nous vous remercions d'avance de prendre les dispositions nécessaires pour respecter l'heure de fin de l'accueil parascolaire en venant rechercher votre enfant **au plus tard à 18h00**.

### **Séance d'information**

Chaque année, le ou la responsable de secteur invitera, en début d'année scolaire, tous les parents dont les enfants rejoignent le parascolaire pour la première fois à une **séance d'information et à une visite des locaux**. Tout autre parent intéressé peut contacter le ou la responsable du secteur parascolaire.

### **Contacter l'équipe parascolaire**

Pour toute question sur **l'accueil ou l'organisation parascolaire**, sur un besoin particulier ou la situation médicale de votre enfant, ou encore pour une réclamation en lien avec notre prestation, le ou la responsable de votre équipe parascolaire est votre contact de proximité et peut être joint au numéro indiqué ici : [Lieux parascolaires | Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire](#).

### **Contacter l'administration**

Nous répondons également à toutes vos **questions administratives générales**, en lien avec votre abonnement, sa facturation ou l'inscription de votre enfant sur son notre site internet [www.giap.ch](http://www.giap.ch), par courriel à l'adresse [parascolaire@giap.ch](mailto:parascolaire@giap.ch) ou au numéro de téléphone 022 304 57 70.

### **Conditions générales du GIAP : abonnement et tarifs**

En acceptant nos conditions générales lors de l'inscription, vous êtes partie prenante de cette organisation. Afin que l'accueil parascolaire de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions, nous vous remercions d'apporter une attention particulière à la gestion de **l'abonnement** de votre enfant, de l'adapter en cas de modification de votre organisation familiale et de respecter le principe du prépaiement.

En cas d'absence de votre enfant au parascolaire, nous vous remercions de l'excuser, pour des raisons de **sécurité** avant tout mais aussi pour des raisons d'organisation des restaurants scolaires et des activités parascolaires. Ceci dans les délais habituels avant 8h00 via le portail **my.giap.ch uniquement**. En cas de nécessité, un message vocal peut être laissé sur

le répondeur de l'équipe parascolaire avant 8h00 pour les parents qui n'ont pas accès au portail.

Dans ce cadre, les **conditions tarifaires sont modifiées dès cette rentrée 2026-2027** avec les nouveautés suivantes :

- La gratuité de l'accueil parascolaire pour les familles à faibles capacités financières par le biais d'une demande de rabais.
- **Une majoration sera perçue dès la 5e absence non-excusee par enfant,** correspondant à la moitié du coût réel de la prestation normalement subventionnée par les communes membres. Seul le rabais fratrie est applicable à ce montant. Pour plus de détails, merci de vous référer aux nouvelles conditions générales disponibles sur notre site internet.
- La fin de l'application du rabais sur le revenu pour les présences exceptionnelles facturées au tarif de base majoré de 50%.